

A2DG

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 81 Rue d'Alençon, La Chapelle d'Andaine
61140 RIVES D'ANDAINE

914 021 506 RCS ALENCON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le 05 décembre, à 9 heures,

Les associés de la Société **A2DG** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Adrien DOS ANJOS**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame **Géraldine DURAND** est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- la demande d'agrément en date du 28/11/2024,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Décision à prendre à la suite de la démission de Madame **Géraldine DURAND**, Directrice Générale,
- Mise à jour des statuts pour suppression des articles 43 et suivants devenus sans objet,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame **Géraldine DURAND** de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, en raison de la cession de la totalité de ses actions, décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général pour assister le Président dans ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide la mise à jour des statuts afin de supprimer les articles 43 et suivants devenus sans objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur **Adrien DOS-ANJOS**

Le secrétaire
Madame **Géraldine DURAND**

Signé par Adrien DOS-ANJOS
Le 05/12/24

ID: tx_D76aOqKI21ld

Signed with
Universign

Signé par Géraldine DURAND
Le 05/12/24

ID: tx_D76aOqKI21ld

Signed with
Universign